FLASH SUD ENERGIE

JUIN 2016



LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, UNE UTOPIE ? CERTAINEMENT PAS !

De tous temps, la réaction des patrons vis-à-vis de la réduction du temps de travail a été la même.

ANNEE	REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL	REACTION PATRONALE
1841	Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans et limitation à 8 heures pour les 8-12 ans	« Une entrave insupportable à la liberté d'entreprendre ! »
1874	Interdiction du travail des enfants de moins de 12 ans	« Une contrainte inapplicable empêchant de « libérer l'activité ! »
1906	Instauration d'un repos hebdomadaire de 24 heures	« Une prime à la paresse ! »
1919	Journée de travail de 8 heures Durée hebdomadaire fixée à 48 h	« Ignorance des lois de l'économie ! »
1936	Semaine de 40 heures et congés payés	« Encouragement de l'alcoolisme et incitation à la licence* chez les femmes des basses classes! »
1998	Durée de la semaine de travail ramenée à 35 heures	« Catastrophe économique et haine de la réussite ! »

^{*} liberté excessive qui tend au dérèglement moral ; ce qui est licencieux, contraire à la décence

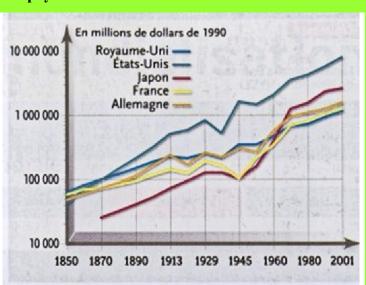
Contrairement au discours patronal, la diminution du temps de travail n'engendre ni l'appauvrissement d'un pays ni celui de ses habitants.

Le PIB ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donné.

Le rapport PIB / habitant est utilisé quant à lui pour mesurer le niveau de vie des habitants.

Mais, une augmentation du PIB ne signifie pas forcément une augmentation du niveau de vie pour toutes et tous!

Tout dépend de la répartition des richesses créées...



L'augmentation des PIB depuis 1850

Angus Maddison, L'Économie mondiale: statistiques historiques, OCDE, 2003.



En 2016, 1% de la population mondiale devrait détenir davantage de richesse que le reste de la planète.

(source « le Monde »)

Les 1% les plus riches en France possèdent 24 % de la richesse totale.

(source « économie matin »)

SUD Energie revendique une réelle diminution du temps de travail pour toutes et tous, sans perte de rémunération, par une plus juste répartition des richesses produites.

Au CNPE de Penly, suite à un mouvement de grève local lors de l'arrêt de la tranche 1 d'avril 2016, les agents du service Conduite ont obtenu une réduction de leur durée de travail hebdomadaire à 32h sans perte de rémunération, accompagnée de la création de 17 emplois. Et ce dans le contexte actuel, où le patronat au travers des gouvernements successifs, tente de remettre en cause nos acquis sociaux et notamment les 35h hebdomadaires.



« Le travail ne libère que celui ou celle qui n'est pas soumis à la nécessité de travailler pour couvrir ses besoins » ... A. NONYME